

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu précédente réunion
- SDESM : Opération exceptionnelle «3000 lampes BF » 2018
- Recensement : Indemnité agent recenseur et coordonnateur communale
- Approbation des statuts et intérêts communautaires de la CC2M
- Convention mise à disposition d'abris voyageurs
- Désignation référents forestiers (PNR)
- SAFER : convention de surveillance et d'interventions foncières
- Proposition d'achat de la maison de garde barrière
- Proposition d'achat d'un terrain communal
- Questions diverses.

L'an deux mil dix huit, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Siméon se sont réunis à la mairie sur la convocation de Madame Renée CHABRILLANGES, Maire.

Présents : MM. Régis D'HONDT, Philippe BOBIN, Gérard SARAZIN, Adjoint, Mmes Gaëlle ROTKOPF, Maryse VERDIER, MM. Jean COMBAZARD, Francis BOURJOT, Philippe LEDUC, Stéphane GÉRAUDEL, Bernard MICHELOT, Frédéric MALVAUX.

Absents représentés :

Madame Anne-Lyse ERUDEL donne pouvoir à Monsieur Gérard SARAZIN

Absents : Frédéric VIET, Frédéric GENISSON

Secrétaire de séance : M. Stéphane GÉRAUDEL

Madame Renée CHABRILLANGES, après avoir vérifié que le quorum était atteint, ouvre la séance du Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Madame Renée CHABRILLANGES demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte rendu de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte rendu de la précédente réunion.

N° 01/01/2018 SDESM : Opération exceptionnelle «3000 lampes BF » 2018

Vu l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique.

Considérant que la commune de Saint-Siméon est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières
- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, Rue du Château d'Eau, Charcot, Les Grandes Bordes, Les Sablons, Le Mont, Mondollot, Avenue de Mizande, Réveillon, Place de la Mairie, Cour de la Fontaine, Rue des Fortes Terres, La Vacherie et l'Avenue du Grand Morin.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant l'opération 3000 lampes ballons sur le réseau d'éclairage public de la Rue du Château d'Eau, Charcot, Les Grandes Bordes, Les Sablons, Le Mont, Mondollot, Avenue de Mizande, Réveillon, Place de la Mairie, Cour de la Fontaine, Rue des Fortes Terres, La Vacherie et l'Avenue du Grand Morin.
Le montant des travaux est évalué d'après l'Avant Projet Sommaire à 34 128€
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatifs à la réalisation des travaux.
- **AUTORISE** le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

N° 02/01/2018 Recensement : Indemnité agent recenseur et coordonnateur communale

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du recensement de la population qui a lieu du 18 janvier 2018 au 17 février 2018 sur la Commune de Saint-Siméon.

Un coordonnateur et deux agents recenseurs ont été nommés. Il y a lieu de fixer leur rémunération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres et représentés fixe la rémunération des agents comme suit :

- les agents recenseurs percevront chacun une indemnité sur la base de 1,68 € par bulletin individuel collecté en totalité et 1,02 € par feuille de logement collectée en totalité.
- le coordonnateur percevra une indemnité sur la base de 0,40 € par feuille de logement collectée en totalité.

N° 03/01/2018 Approbation des statuts et intérêts communautaires de la CC2M

VU les statuts et les intérêts communautaires de la Communautés de Communes des Deux Morin votés en conseil communautaire le 21 décembre 2017, notamment les délibérations 176/2017 et 177/2017.

CONSIDERANT la demande d'approbation à l'ensemble des communes de la CC2M.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

EMET un avis FAVORABLE sur les statuts et les intérêts communautaires.

N° 04/01/2018 Convention mise à disposition d'abris voyageurs

Vu la demande du Département de Seine et Marne pour le renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'abris voyageurs entre la commune de Saint-Siméon et le Département de Seine et Marne.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame Le Maire à signer cette convention de mise à disposition de trois abris-voyageurs situés respectivement près de l'église, Place de la Mairie et à La Vanne.

N° 05/01/2018 Désignation référents forestiers (PNR)

Vu la demande, du Syndicat Mixte d'Études et de préfiguration sur le projet du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin, d'un référent forestier.

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote d'un référent forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède au vote au suffrage ordinaire.

A l'unanimité des membres présents et représentés soit 13 voix, est élu Monsieur Stéphane GÉRAUDEL.

SAFER : convention de surveillance et d'interventions foncières

VU la proposition de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural de l'île de France d'une convention de surveillance et d'interventions foncières.

Après en avoir délibéré, au suffrage ordinaire,

Le Conseil Municipal :

- Par 2 voix pour
- Par 5 abstentions
- Par 6 voix contre

Décide de ne pas signer la convention avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural de l'île de France.

N° 06/01/2018 Proposition d'achat de la maison de garde barrière

Considérant que la Commune de Saint-Siméon est propriétaire d'une Maison de garde barrière situé au 35 Avenue du Grand Morin cadastré C 190 pour une superficie de 213 m² ainsi qu'un terrain cadastré C 1139 d'une superficie 378 m².

VU la proposition d'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et une abstention, décide de vendre le bien situé au 35 Avenue du Grand Morin cadastré C1139 et C190 pour une superficie totale de 591m².

Le conseil municipal :

- dit que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur
- désigne Maître MUGUET, Notaire à REBAIS pour rédiger l'acte
- autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Proposition d'achat d'un terrain communal

Considérant que la Commune de Saint-Siméon est propriétaire d'un terrain cadastré C359 situé Champ du Fourneau pour une superficie de 1 650 m².

Considérant que ce terrain a été acquis en 2014 à un prix de 7 425 €

Vu la proposition d'achat pour un prix de 1 200€

Après un avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 3 abstentions et 10 voix contre,

Décide de ne pas vendre le terrain C359 d'une superficie de 1 650m².

Questions diverses

Inondations : Suite aux dernières inondations qui deviennent de plus en plus régulières, les fossés et les buses doivent être régulièrement entretenues.

PCS : Monsieur Régis D'HONDT et Philippe LEDUC informe le Conseil Municipal que le PCS communal doit être fait et mise à jour. De plus des fiches pratiques doivent être à disposition rapidement au cas d'incident.

Compte rendu : Il est demandé au secrétaire de Mairie la possibilité d'obtenir les comptes rendus de Conseil Municipal de manière plus rapide et non plus avec la convocation du prochain Conseil Municipal.

Projection PNR : Monsieur Philippe BOBIN informe le Conseil Municipal de la projection d'un film sur le PNR qui aura lieu le 24 février 2018 à 19h00.

Chemin communal : Monsieur Régis D'HONDT informe le Conseil Municipal qu'un riverain souhaiterait acquérir deux chemins communaux situés dans le hameau de CHARCOT. Le Conseil Municipal décide de le mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

N° 01/01/2018 SDESM : Opération exceptionnelle «3000 lampes BF » 2018

N° 02/01/2018 Recensement : Indemnité agent recenseur et coordonnateur communale

N° 03/01/2018 Approbation des statuts et intérêts communautaires de la CC2M

N° 04/01/2018 Convention mise à disposition d'abris voyageurs

N° 05/01/2018 Désignation référents forestiers (PNR)

N° 06/01/2018 Proposition d'achat de la maison de garde barrière